

Inventaire aérien de la population d'orignal réalisé à l'hiver 2021 dans la zone 17

Rapport sommaire

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) analyse annuellement les indicateurs démographiques issus du suivi de la récolte d'orignaux dans la zone 17, située sur le territoire applicable de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Réalisée en collaboration avec le Gouvernement de la nation crie (GNC), cette évaluation est soumise au Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP) auquel il appartient de recommander au Ministère des mesures de gestion cohérentes avec les objectifs du plan de gestion de l'orignal provincial et d'établir le niveau maximal des prises. Ces recommandations doivent avant tout assurer le respect du régime de chasse, de pêche et de piégeage tel que défini par la CBJNQ. Ce document constitue un résumé des principaux résultats de l'inventaire effectué à l'hiver 2021.

Contexte

Une mise à jour détaillée de la démographie des orignaux s'imposait pour formuler des objectifs de gestion faunique appropriés. Rendu possible grâce à une collaboration financière et logistique du MFFP, du GNC et de la Première Nation crie de Waswanipi (PNCW), un inventaire aérien a été réalisé, en février et en mars 2021, dans la zone 17. Les résultats de l'opération ont ensuite été transmis au CCCPP afin de lui permettre d'évaluer l'état de la population.

Méthodologie

Un inventaire aléatoire stratifié de la zone 17 a été planifié conformément à la méthodologie scientifique du MFFP. Cet échantillonnage était basé sur la répartition aléatoire de 96 parcelles de 60 km² dans 20 040 km² d'habitat de l'orignal. La qualité relative de l'habitat dans la zone avait été préalablement analysée selon des critères spécifiques aux préférences de l'orignal. Le territoire à inventorier a été classé en deux strates - faible ou forte qualité - dans lesquelles il était attendu que la densité d'orignaux diffère. La strate forte représentait 69 % de la superficie de la zone et la strate faible 31 %. La répartition de l'effort d'échantillonnage était de 65 parcelles dans la strate forte et de 31 parcelles dans la strate faible. Cette approche méthodologique produit une densité moyenne d'orignaux qui tient compte des différences de qualité de l'habitat dans l'ensemble de la zone.

Un équipage composé de deux observateurs assis à l'arrière d'un hélicoptère survolait les parcelles de 60 km² à une altitude de 150 mètres, en suivant des lignes de vol parallèles et espacées de 500 mètres. L'emplacement de toutes les pistes d'orignal détectées dans une parcelle était cartographié, puis ces pistes étaient investiguées pour trouver, dénombrer et classer l'ensemble des orignaux se trouvant dans la parcelle, suivant leur sexe et leur maturité. Les biais de détection normalement associés à ce type d'inventaire ont été compensés par un facteur de correction qui présumait que 27 % des orignaux seraient non détectés.

Réalisation

Le survol des 96 parcelles a été réalisé par cinq hélicoptères et a nécessité au total 175 heures de vol, entre le 10 février et le 4 mars 2021. Cinq équipages composés d'un total de 19 personnes ont contribué en qualité d'observateurs ou de navigateurs à bord des aéronefs.

Trois équipages formés d'employés des bureaux du MFFP de Chibougamau et de Rouyn-Noranda ont opéré depuis les bases de Matagami, de Lebel-sur-Quévillon et de Chibougamau. Un équipage de Mistissini a opéré isolément à partir de Chibougamau. Un équipage de Waswanipi était pour sa part basé dans un campement isolé en forêt, au nord de Waswanipi.

La planification et la coordination des travaux ont été réalisées dans le respect des mesures sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19. Des dispositions particulières ont été mises en place pour préserver l'isolement du personnel en provenance des communautés de Waswanipi et de Mistissini jugées plus vulnérables par la Direction de santé publique du Québec.

Financement

L'inventaire a été financé conjointement par le MFFP (229 000 \$) et par le GNC (84 000 \$). À ces montants s'ajoutent des contributions en nature non chiffrées, notamment de la part de la PNCW.

Résultats

Le nombre d'orignaux dans la zone 17 était de 1 036 lors de l'inventaire et cette estimation est associée à un intervalle de confiance de +/- 16 % ($\alpha = 0,1$). Ce calcul est basé sur le dénombrement de 232 orignaux dans les 96 parcelles survolées. Considérant une densité de 0,21 orignal par 10 km² dans la strate faible et de 0,71 orignal dans la strate forte, la densité moyenne était de 0,52 orignal par 10 km² dans la zone 17.

L'absence d'orignaux a été observée dans 31 des 96 parcelles, soit dans 17 parcelles de la strate faible et dans 14 parcelles de la strate forte. La taille des 139 groupes d'orignaux dénombrés dans les 65 parcelles qui comprenaient des orignaux variait entre 1 et 15 orignaux.

Selon la classification des orignaux dénombrés lors de l'inventaire, il est estimé que cette zone était composée de 64 % de femelles adultes, de 17 % de mâles adultes et de 19 % de faons. Le ratio des sexes chez les adultes était de 27 mâles pour 100 femelles. Le recrutement était de 30 faons par 100 femelles adultes.

Principaux constats

- Ce projet résulte d'un partenariat efficient entre le MFFP, le GNC et la PNCW ainsi que d'une coordination logistique effectuée par ces organismes.
- Le nombre d'orignaux estimé est inférieur de 35 % à celui estimé lors de l'inventaire de 2009.
- Des 96 parcelles survolées, il y en a 32 % où aucun orignal n'a été observé.
- Les ratios de 27 mâles par 100 femelles et de 30 faons par 100 femelles sont les plus bas répertoriés par inventaires aériens à ce jour dans la zone 17.